
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 juin 2018 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Caroline Thibault, secrétaire d'arrondissement
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 19 h 07, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

Un événement précède l'ordre du jour :

1. Présentation de Mme Pascale Fleury sur le bilan et les objectifs de l'Éco-quartier Sud-Ouest.
-

CA18 22 0156

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Conformément à l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal*, je dépose les faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Ce document fait état des résultats financiers de l'exercice 2017, des perspectives financières de l'exercice en cours et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés.

Tout en célébrant le 375^e anniversaire de notre grande ville, l'Arrondissement du Sud-Ouest s'est appliqué à diminuer au mieux les nombreuses nuisances causées par les grands chantiers autoroutiers que sont Turcot et le pont Champlain. Pour assurer une meilleure qualité de vie dans nos quartiers, nous avons réaffecté des ressources qui ont travaillé à l'amélioration de la mobilité, de la sécurité et de la fluidité de l'ensemble des déplacements (piétons, vélos et véhicules). Nous avons également continué à prioriser le développement durable, l'apaisement de la circulation, les activités culturelles et sportives, l'animation de l'espace public, la préservation du patrimoine bâti et la salubrité.

En dressant un portrait fidèle de la situation financière de l'Arrondissement du Sud-Ouest, ce rapport témoigne d'une bonne gestion des fonds publics et illustre bien les valeurs qui guident nos actions.

Au nom de mes collègues du conseil d'arrondissement, je tiens à vous assurer que nous œuvrons avec ardeur pour poursuivre le développement de notre Arrondissement, tout en préservant son caractère singulier. Enfin, je profite de cette occasion pour remercier tous les employés qui travaillent à assurer un environnement plus vert, plus accessible, plus animé, plus beau et plus sécuritaire.

Le maire de l'arrondissement,
Benoit Dorais
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Résultats financiers 2017

Budget de fonctionnement

L'exercice financier 2017 de l'Arrondissement du Sud-Ouest s'est terminé avec un surplus de **5,902 millions** de dollars. Ce surplus est principalement attribuable à un dépassement des recettes générées par les revenus de source locale et comme suite à une remise d'une portion du gain comptable découlant de la vente des actifs municipaux sur le territoire de l'Arrondissement.

Activités de fonctionnement (en millier \$)

Arrondissement du Sud-Ouest – exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers \$)	Réel			Budget original 2017	Écart 2017	Budget modifié 2017
	2015	2016	2017			
Revenus						
Taxes	139,2	129,6	69,6	105,0	(35,4)	105,0
Services rendus et autres revenus	4 048,2	4 393,3	5 245,6	3 778,5	1 467,1	3 800,4
Transferts	150,9	7,2	11,2	-	11,2	-
Transferts centraux	47 819,9	46 090,8	47 122,8	47 028,6	94,2	47 338,3
Total	52 158,2	50 620,9	52 449,2	50 912,1	1 537,1	51 243,7
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 252,5	8 551,7	6 939,5	7 275,0	335,5	7 156,0
Sécurité publique	138,1	137,8	180,3	140,8	(39,5)	206,6
Transport	9 548,5	11 015,1	12 453,5	12 872,3	418,8	13 055,1
Hygiène du milieu	8 093,6	7 612,7	7 793,1	7 766,6	(26,5)	7 828,5
Santé et bien-être	24,5	1,0	3 017,5	2 858,2	(159,3)	2 934,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 951,6	3 366,9	3 761,6	3 698,7	(62,9)	4 087,3
Loisirs et culture	20 782,3	22 401,6	20 490,4	18 012,1	(2 478,3)	18 857,5
Total	48 791,1	53 086,8	54 635,9	52 623,7	(2 012,2)	54 125,4
Affectations	548,4	1 982,5	3 097,2	1 711,6	1 385,6	2 881,7
Excédent (déficit) de gestion, selon le budget original	3 915,5	(483,4)	910,5	-	910,5	-
Ajustements	2 534,0	1 625,9	4 991,6	-	4 991,6	-
Excédent (déficit) de gestion	6 449,5	1 142,5	5 902,1	-	5 902,1	-

Faits saillants

En plus de réaliser les activités courantes, de nombreux projets bénéfiques et mobilisateurs pour la communauté du Sud-Ouest ont été menés à bien, notamment :

- Le dévoilement des legs de l'Arrondissement du Sud-Ouest pour le 375^e anniversaire de Montréal :
 - La mise en place du *Circuit commémoratif du Sud-Ouest*, en collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal et les sociétés d'histoire du Sud-Ouest;
 - Hommage à Oliver Jones en collaboration avec l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne et inauguration du Centre Oliver-Jones situé au 525, rue du Dominion;
 - Exposition de photographies « Histoire et mémoire des gens de mon quartier » au parc Saint-Gabriel;
 - Installation de nouveau mobilier urbain au parc Saint-Henri;

- Installation de la Fontaine aux canards au parc Saint-Paul (en cours de réalisation);
- La tenue de multiples activités locales en lien avec les festivités du 375^e anniversaire de Montréal;
- La réalisation d'un exercice de planification pour le pôle Lionel-Groulx–Atwater;
- L'adoption d'un plan d'intervention spécifique pour le secteur nord de Pointe-Saint-Charles;
- L'élaboration du *Plan de développement urbain, économique et social* (PDUÉS-Turcot) pour les abords de l'échangeur Turcot;
- La tenue de plusieurs soirées d'information et d'échanges citoyennes en lien avec les projets de développement de l'Arrondissement du Sud-Ouest: le programme de rénovation, l'agrandissement et la construction (RAC) de la bibliothèque Saint-Charles et l'aménagement du carré Hibernia (pavillon des aînés); protection et mise en valeur du patrimoine bâti des noyaux villageois de Saint-Henri; forum citoyen sur les déplacements actifs et la sécurité urbaine pour des secteurs de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne.
- La poursuite de la revitalisation des artères commerciales, entre autres par l'aboutissement de la démarche de co-création *La Dame se refait une beauté* (rue Notre-Dame) et l'inauguration de la place du Bonheur-d'Occasion;
- La continuation du projet d'aménagement du parvis De Biencourt ;
- La création de la Place du marché aux abords du Marché Atwater où s'est tenu le premier marché de Noël du Sud-Ouest;
- La mise en place de mesures d'atténuation de la circulation dans les secteurs névralgiques afin d'assurer la sécurité des citoyens;
- L'aménagement de plusieurs ruelles vertes dans les quartiers de l'Arrondissement ainsi que la création d'un répertoire des ruelles du Sud-Ouest;
- La poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne par le traitement de près de 600 frênes et la participation à l'établissement de deux dispositifs de recherche contre l'agrile du frêne, en collaboration avec l'INRS-Institut Armand-Frappier;
- La première phase de déploiement du réseau des bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- L'adoption de la première *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'Arrondissement du Sud-Ouest;
- L'adoption du *Plan local de développement durable 2017-2020 : Ensemble pour un Sud-Ouest durable*;
- L'implantation du projet intergénérationnel *Un vélo, une ville*, un service de balades de plaisance et utilitaire pour les aînés, un service dispensé par les jeunes du Carrefour jeunesse-emploi du Sud-Ouest de Montréal;
- L'accroissement et la diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs, notamment par la tenue de quatre journées de la Cyclovia du Sud-Ouest, l'ajout d'une deuxième ludothèque sur la rue Eadie et un nouveau service de prêt de jeux de société et de jouets;
- La mise en place de la Division de la mobilité et de la planification des déplacements, au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP), pour assurer une gestion optimale des enjeux de mobilité dans les milieux de vie;
- La révision de la structure administrative afin d'augmenter l'efficacité organisationnelle;
- Le lancement d'un compte Instagram #SudBest mettant en vedette une série photographique faisant écho à la beauté, aux contrastes et aux charmes secrets des quartiers du Sud-Ouest.

Revenus et dépenses de fonctionnement 2017

En 2017, les revenus totaux étaient de **52,449 M\$**, soit plus de **47,2 M\$** provenaient des transferts centraux et des taxes locales et près de **5,3 M\$** découlaient des recettes locales, principalement en lien avec l'émission des permis de construction et l'occupation du domaine public.

Plus de **3 M\$** s'ajoutent aux revenus de l'Arrondissement, puisés dans les réserves (surplus historiques) afin d'assurer des services de qualité aux citoyens, notamment en bonifiant les efforts pour rendre les déplacements actifs plus sécuritaires.

Pour la même année, les dépenses de fonctionnement de l'Arrondissement du Sud-Ouest totalisaient **54,635 M\$**. Plus de 80 % des dépenses totales sont liées à l'actualisation d'une offre de service de qualité dispensée aux citoyens, soit **43,9 M\$**, dont une première moitié (20,5 M\$) est en lien avec l'aménagement et l'entretien des parcs et l'animation des parcs et des installations culturelles et sportives et dont la seconde moitié (23,4 M\$) est en lien avec les travaux de la voirie, de la sécurisation des rues et leur entretien.

L'exercice financier 2017 de l'Arrondissement du Sud-Ouest s'est terminé avec un surplus de **5,902 millions de dollars**. Ce surplus est principalement attribuable à des recettes supérieures à nos prévisions ainsi qu'à la vente d'actifs municipaux sur le territoire de l'Arrondissement.

Réalizations - programme triennal d'immobilisations – investissements 2017

Pour l'année 2017 du PTI 2017-2019 de l'Arrondissement du Sud-Ouest, près de **20 millions de dollars** ont été investis sur l'ensemble du territoire, soit **5,8 M\$** prévus au programme d'investissement de l'année et **14 M\$** de subventions et de sommes reportées.

Parcs et espaces verts

Des travaux d'un peu plus de **5 M\$** ont été réalisés dans les parcs de l'Arrondissement du Sud-Ouest :

- Réaménagement complet du parc intergénérationnel Joe-Beef;
- Fin des travaux et remplacement de deux aires de jeux du parc Vinet;
- Travaux au nouveau terrain de soccer du parc Ignace-Bourget;
- Aménagement d'aires d'exercice canin aux parcs Louis-Cyr et Ignace-Bourget;
- Ajout d'exerciceurs sur le woonef Saint-Pierre et au parc Ignace-Bourget

Immeubles

Des travaux ont été réalisés sur les bâtiments de l'Arrondissement du Sud-Ouest :

- La finalisation des travaux de réfection et d'agrandissement du chalet du parc De La Vérendrye;
- Les travaux de réaménagement du chalet patrimonial du parc Oscar-Peterson;
- Les travaux d'aménagement et de consolidation d'espace au complexe récréatif Gadbois et à la mairie;
- Des plans et devis pour la mise aux normes des arénas du complexe récréatif Gadbois, de la pataugeoire Saint-Gabriel et des aménagements au centre Oliver-Jones.

Infrastructures urbaines et réfection routière

Le chantier de la rue Notre-Dame a été finalisé à l'automne 2017. Des investissements totaux de **9 M\$** ont été consacrés à des travaux de reconstruction des égouts et aqueducs, de mise aux normes de l'éclairage et des feux de circulation et de sécurisation des intersections.

Un budget de **800 000 \$** a été alloué à l'aménagement des rues piétonnes et à l'achat de mobilier urbain, entre autres sur le boulevard Monk dans le cadre du plan d'action pour sa revitalisation ainsi que dans l'axe du métro Lionel-Groulx et du marché Atwater.

5,1 M\$ ont été investis depuis le printemps 2017 pour des activités de travaux publics : pavage de rue sous la juridiction de l'Arrondissement (Programme de réfection routière), reconstruction de trottoirs, construction de saillies verdies, implantation de mesures d'apaisement de la circulation permanentes et verdissement du domaine public, dont l'aménagement de nouvelles ruelles vertes.

Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal

Le vérificateur général de la Ville de Montréal ainsi que les auditeurs externes ont conclu que les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, qui comprennent les résultats financiers des arrondissements, révèlent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, sans aucune réserve.

Indications préliminaires pour 2018

Budget de fonctionnement

La saine gestion des fonds confiés à l'Arrondissement du Sud-Ouest est au cœur des priorités organisationnelles. Par conséquent, en 2018, tout sera mis en œuvre pour continuer d'offrir aux citoyens des services de qualité, en mettant à profit les expertises des équipes et en capitalisant sur l'innovation, avec l'objectif de transformer durablement le Sud-Ouest en un lieu inclusif où il fait bon vivre et qui suscite la fierté. Afin d'accroître la cadence déjà élevée des investissements et dans un souci constant d'efficacité et d'efficacités, un Bureau de projets a été créé à même les ressources existantes. Ainsi, une planification à meilleur rendement est assurée, tout en continuant d'intégrer l'apport citoyen dans les projets.

Plan triennal d'immobilisations

L'Arrondissement du Sud-Ouest dispose en 2018 d'un PTI de **11,9 M\$**, lequel sera bonifié de sommes reportées et de subventions à recevoir. Des sommes puisées dans les réserves et nos fonds spécifiques viendront augmenter le budget total des investissements dans chacun des quartiers.

Ces sommes sont consacrées à la poursuite des travaux de réfection routière des rues sous la juridiction de l'Arrondissement, la mise en œuvre d'un plan structuré d'apaisement de la circulation et de

revitalisation des trois artères commerciales. D'importants investissements sont dédiés aux parcs et espaces verts et aux travaux de mise aux normes et de réfection d'immeubles. Les sommes nécessaires sont également réservées pour l'actualisation du programme de ruelles vertes, revu et bonifié. Divers achats de petits équipements, de mobilier urbain (poubelles, bancs, supports à vélo quatre saisons, etc.), et d'équipements informatiques compléteront les dépenses d'investissement pour l'année en cours.

Lexique

Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet la réalisation d'activités récurrentes dans des domaines comme la voirie, les parcs, l'urbanisme, les permis et inspections, les activités culturelles et sportives, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) ou budget d'investissement :

Le PTI planifie sur trois ans des investissements financés au moyen d'emprunts et de subventions. Certains travaux sont aussi payés au comptant grâce aux surplus que nous accumulons, surtout lorsque la vigueur immobilière génère d'importants revenus de permis de toutes sortes. Ces réserves contribuent à parer aux imprévus, à maintenir ou améliorer notre prestation de services, à équilibrer les futurs budgets et à assurer la poursuite de plusieurs projets. Le PTI sert notamment à la réfection de rues et de bâtiments, à l'apaisement de la circulation et à l'aménagement des parcs.

CA18 22 0157

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018, à 19 h soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

10.05 - Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les sujets suivants :

1. Fête nationale : invitation aux citoyens à participer aux festivités de la Fête nationale, le 23 juin prochain au parc du Bonheur-d'Occasion. Les activités débutent à 10 h avec une foire commerciale et dès 14 h, les spectacles de différents artistes débiteront;
2. Dossier en 12.01 : reconnaissance de 98 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement;
3. Relâche du conseil en juillet - retour le 13 août.

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 12.01 : la Politique de reconnaissance des organismes est une grande fierté pour l'arrondissement - Félicitations au travail effectué par nos services - Reconnaissance par le conseil de 98 organismes;
2. Cyclovia : invitation aux citoyens à participer à l'événement qui se tiendra à quatre dates différentes durant l'été;
3. Décès de monsieur Michel Leclerc, un citoyen engagé de l'arrondissement - Condoléances à la famille.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Décès de monsieur Michel Leclerc : pensées sont tournées vers son accomplissement dans l'arrondissement;
2. Deux publications : dépliant produit par la Ville pour expliquer la procédure à suivre pour participer à la période de questions du conseil municipal - guide d'accompagnement à l'attention des citoyens désirant ouvrir un commerce dans l'arrondissement;

3. 10 projets de construction, rénovation, agrandissement à l'ordre du jour, dont celui en 20.02 qui consiste notamment à hiverner le pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier;
4. Amélioration des stations de métro Jolicoeur et Angrignon : le CCU a rendu deux avis concernant ces deux projets d'amélioration de manière à ce qu'elles offrent une accessibilité universelle - Un projet pour la station Saint-Henri est également en élaboration;
5. Parvis De Biencourt : dernière phase d'aménagement repoussée au printemps prochain, en raison de travaux requis par la Ville sur le système d'égouts cet automne;
6. Présentation de la brochure de la programmation culture, sports, loisirs et développement durable dans l'arrondissement;
7. 5 concerts dans le parc Lacasse - Offerts par le Musée des Ondes Émile-Berliner;
8. 11 août : Fête de quartier dans Saint-Paul-Émard, au parc De La Vérendrye.

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Transport actif : le comité exécutif a adopté une résolution afin d'autoriser le CN procède à la préparation des plans et devis pour la construction d'une passerelle pour piétons et vélo au-dessus de la rue Sainte-Marguerite, de manière à joindre la rue Charlebois et la piste cyclable de l'autre côté - La construction pourrait débuter cet automne - Va permettre un lien est-ouest important pour le transport actif - s'inscrit dans le PDUES Turcot;
2. Décès malheureux d'une cycliste dans Rosemont - Sympathies aux proches - Importance accordée par la présente administration à la sécurité des cyclistes sur l'ensemble du territoire de la Ville.
3. Lien cyclable nord-sud sur la rue Guy : lien entre le centre-ville et Le Sud-Ouest

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. 28 juin : consultation publique concernant le développement des liens cyclables et le projet Réseau Express Vélo (REV);
2. Remerciements à l'équipe du programme d'Éco Quartier;
3. Diverses plantations dans l'arrondissement sont en cours et d'autres sont à venir;
4. Dossier en 20.05 : l'arrondissement s'implique depuis déjà quelques années au financement d'accompagnement des jeunes à besoins particuliers;
5. Dossier en 20.06 : politique de l'Enfant : mise en application de cette politique pour l'ensemble des 19 arrondissements avec une enveloppe budgétaire pour chacun;
6. Travaux au pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier et ceux de la patinoire du Carré Hibernia : les services de l'arrondissement ont travaillé à obtenir des sommes supplémentaires pour ces projets de la part de la Ville, de même que pour la réalisation d'autres projets du même type;
7. Évènements à venir : 19 juin, inauguration du terrain de soccer du Parc Louis-Cyr - 22 juin, au Bâtiment 7 - 23 juin, au Parc Le Ber - 12 juin, desserte des services scolaires dans Griffintown;
8. Invite les citoyens à faire appel à la Maison des Jeunes pour utiliser les services de la coopérative jeunesse de services pour des petits travaux de rénovations et d'entretien.

10.06 - Période de questions et commentaires du public

Madame Danièle Rohrbach : installation de poubelles et demande d'implantation d'un arrêt obligatoire

Madame demande que l'arrondissement installe une poubelle à l'intersection des rues Charron et Favard.

Suivi par la Direction des travaux publics : voir s'il est possible d'installer une poubelle à cette intersection.

Madame demande aussi s'il est possible d'installer un arrêt obligatoire au coin des rues De Condé et Centre.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : voir s'il est possible d'implanter un arrêt obligatoire à cette intersection.

Monsieur Gilles Kromp : stationnement sur les rues Charlevoix et Augustin Cantin

Monsieur demande si des espaces de stationnement sont prévus pour le projet de constructions sur la rue Charlevoix.

M. Villeneuve répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Mohand Abdelli : problèmes causés par les travaux sur la rue Hamilton

Le citoyen souligne les problèmes vécus par les résidants de ce secteur en raison des travaux et demande une intervention de l'arrondissement.

Dépôt d'un document : pétition concernant les travaux en cours sur la rue Hamilton

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : assurer un suivi concernant les problèmes liés au ramassage des ordures.

Monsieur Jean Trudel : problème de ventilation bruyante (L'gros Luxe)

Monsieur explique que la ventilation du restaurant est bruyante. Il demande que l'arrondissement intervienne auprès du restaurant L'gros Luxe pour que cesse les nuisances de bruit.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : envoyer des inspecteurs pour faire un suivi et informer le citoyen.

Monsieur Marc Yott : projet du 1298 Charlevoix

Le citoyen demande que l'arrondissement retarde l'approbation de ce projet jusqu'à ce que le litige de bornage avec le promoteur soit réglé. Il demande aussi à ce que l'administration de l'arrondissement intervienne dans ce litige.

Le maire Dorais, la conseillère Sigouin et le directeur Villeneuve répondent.

Question répondue sur place.

CA18 22 0159

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.06

10.06 - Période de questions et commentaires du public

Madame Graziella Malagoni : projet du 1298 Charlevoix

La citoyenne demande ce qu'elle peut faire dans le cas où son arpenteur et l'arpenteur du promoteur du projet arrivent avec des résultats différents concernant l'empiètement sur le lot voisin.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Jean-Michel Comeau : projet au 1720, rue du Canal

M. Comeau demande si l'arrondissement exigera du promoteur qu'il préserve l'ensemble des 11 érables actuellement présent. Selon le projet présenté, 3 arbres sont appelés à disparaître.

De plus, M. Comeau demande à ce que la clôture qui a été installée pour protéger les arbres soit déplacée de sorte que les arbres soient mieux protégés.

Le maire Dorais et le directeur Villeneuve répondent.

Question répondue sur place.

10.07 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.08 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mai.

10.09 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de juin.

10.10 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure à la hauteur minimale en étages pour le bâtiment sis au 1744, rue Holy Cross (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

CA18 22 0160

Approbation de la reconnaissance de 98 organismes dans la cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1186481003)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance de 98 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1186481003

CA18 22 0161

Octroi d'un contrat à 9297-6646 Québec inc. , au montant de 162 114,75 \$, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, et à 9154-6937 Québec inc.- Location Guay, au montant de 180 137,08 \$, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de parc pour un an - Appel d'offres public 18-16911 (dossier 1187681002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer à 9297-6646 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 114,75 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16911;

D'autoriser une dépense de 162 114,75 \$, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à 9154-6937 Québec inc.- Location Guay, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une mini-pelle avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 137,08 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16911;

D'autoriser une dépense de 180 137,08 \$, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur pour des travaux d'égout, d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1187681002

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.02 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA18 22 0162

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 64 351,51 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie requis pour la réalisation du projet de remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284) dans le cadre du contrat octroyé à la firme Cimaise inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 283 068,45 \$ à 347 419,96 \$ et le montant total de la dépense de 325 068,45 \$ à 389 419, 96 \$ (dossier 1173398003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 64 351,51 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie requis pour la réalisation du projet de remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284) dans le cadre du contrat octroyé à la firme Cimaise inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 283 068,45 \$ à 347 419,96 \$ et le montant total de la dépense de 325 068,45 \$ à 389 419, 96 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1173398003

CA18 22 0163

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 42 517,76 \$ pour des services professionnels en architecture, ingénierie et études connexes pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes, majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 106 351,88 \$ à 148 869,64 \$ (dossier 1172783004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 39 068,51 \$ pour des services professionnels en architecture, ingénierie et études connexes pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes, majorant ainsi le montant du contrat de 106 351,88 \$ à 145 420,38 \$;

D'autoriser une dépense de 3 449,25 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1172783004

CA18 22 0164

Addenda - Contribution de 10 000 \$ à Pro-Vert Sud-Ouest, dans le cadre de la convention en vigueur concernant l'opération de nettoyage de graffitis, majorant ainsi le montant de la contribution financière de 142 800 \$ à 152 800 \$, pour l'année 2018 (dossier 1156836002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Pro-Vert Sud-Ouest, dans le cadre de la convention en vigueur concernant l'opération de nettoyage de graffitis, majorant ainsi le montant total de la contribution financière annuelle de 142 800 \$ à 152 800 \$, pour l'année 2018;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1156836002

CA18 22 0165

Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes Suvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2018 (dossier 1184282001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Montants PMACL / ville-centre	Montants arrondissement du Sud-Ouest
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	11 301,00 \$	17 007,99 \$
Loisirs Saint-Henri	11 301,00 \$	12 230,48 \$
Maison Saint-Columba	3 210,00 \$	1 331,85 \$
YMCA Pointes-Saint-Charles	3 297,00 \$	3 517,20 \$
YMCA du Québec (complexe récréatif Gadbois)	2 825,00 \$	2 344,80 \$
C.R.C.S. St-Zotique	1 696,00 \$	5 751,68 \$
Loisirs & Culture Sud-Ouest	4 238,00 \$	7 816,00 \$
Total	37 868,00 \$	50 000,00 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1184282001

Il est proposé par la conseillère Sauvé Thiébaud, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

CA18 22 0166

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période du 26 mai au 31 décembre 2018, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1185111002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 85 084 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant, prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);

Organismes	Projets	Période	Soutien recommandé 2018
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	De nos enfants et de nos familles.....nous nous occupons !	28 mai 2018 au 31 décembre 2018	21 271 \$
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	Intervenant.e.s de milieu famille (IMF)	18 juin 2018 au 31 décembre 2018	21 271 \$
Station Familles	Stimulation parent-bébé	1 ^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018	2 000 \$
Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD)	Animations dans ma cour	11 juin 2018 au 22 décembre 2018	8 000 \$
Prévention Sud-Ouest (portion VECSP)	La maison « 0 » danger	26 juin 2018 au 7 septembre 2018	3 271 \$
Opération Jeunesse Ville-Émard/ Côte St-Paul (maison des jeunes RadoActif)	Le SAP (Service d'Accompagnement Psychosocial)	16 octobre 2018 au 22 décembre 2018	8 000 \$
Milieu éducatif La Source	Moments privilégiés parents-enfants	Juin 2018 au 7 décembre 2018	2 271 \$
Loisirs Saint-Henri	Animation sur le canal	26 mai 2018 au 23 septembre 2018	4 000 \$
Famijeunes	Fiducie : Actions collectives Table de concertation Petite enfance/famille de St-Henri et Petite-Bourgogne	16 juin 2018 au 30 octobre 2018	3 000 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Place à l'art	4 juin 2018 au 23 septembre 2018	1 750 \$
Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique (CRCS)	Rendez-vous au parc Louis-Cyr	18 juin 2018 au 2 septembre 2018	5 750 \$
Prévention Sud-Ouest (portion SH)	La maison « 0 » danger	26 juin 2018 au 7 septembre 2018	4 500 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes demandeurs, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1185111002

CA18 22 0167

Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2018 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1185111006)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul pour la démarche de RUI-Opération GALT 2018;

D'accorder un soutien financier de 16 667 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul pour le projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif »;

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1185111006

CA18 22 0168

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 3 475 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 475 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Organismes	Activités	Montants
Loisirs Saint-Henri	Soutenir l'organisation des Échecs en plein air	2 000 \$
Centre Africain de développement et d'entraide inc. (CADE)	Organiser de la fête nationale au parc Hibernia et la Journée du multiculturalisme canadien à Pointe-Saint-Charles	200 \$
Associazione Famiglie Calabresi inc.	Achat de 3 billets pour pour la Danse de la fête des mères et des Pères du samedi 2 juin 2018	225 \$
Fondation Marcel-Beaudet	Remise d'une bourse au mérite à un élève de l'École secondaire St-Henri	250 \$
École Honoré-Mercier	Soutenir le projet d'alternative aux consommations à risque (enveloppe persévérance scolaire)	500 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	Soutenir l'organisation du colloque sur la réussite éducative du 22 septembre 2018	300 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1187859005

CA18 22 0169

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018 (dossier 1185106006)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1185106006

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 30.02 à 30.03 de l'ordre du jour.

CA18 22 0170

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux d'aqueduc et d'égout dans diverses rues de l'arrondissement le Sud-Ouest (dossier 1180663002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout dans diverses rues de l'arrondissement Le Sud-Ouest;

Et de transmettre une copie de cette résolution à la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1180663002

CA18 22 0171

Offre, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge l'ouverture de l'intersection des rues Wellington et de la Montagne, incluant la fermeture de la rue du Square-Gallery, entre les rues Basin et de la Montagne (dossier 1184704004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge l'analyse de circulation, la conception et la réalisation de l'ouverture de l'intersection des rues Wellington et de la Montagne;

Et de transmettre une copie de cette résolution au Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1184704004

CA18 22 0172

Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 (dossier 1187279005)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 pour une somme de 5 902 100 \$ et d'autoriser l'affectation des surplus historiques accumulés par l'arrondissement pour une somme de 575 900 \$, pour des surplus totalisant 6 478 000 \$ à affecter;

De verser ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1187279005

CA18 22 0173

Demande de dérogation mineure à la hauteur minimale en étages pour le bâtiment sis au 1744, rue Holy Cross (dossier 1186347014)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De refuser une dérogation mineure relative à la hauteur de la construction du 1744, rue Holy Cross, ayant pour objet de déroger à l'article 9 du Règlement d'urbanisme (01-280), lequel prévoit une hauteur minimale de deux étages pour cette zone, afin de permettre la construction d'un bâtiment d'un seul étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1186347014

CA18 22 0174

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) (dossier 1186347015)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1186347015

CA18 22 0175

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012) (dossier 1186347018)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1186347018

CA18 22 0176

Adoption - Règlement sur les modalités de publication des avis publics (dossier 1187279004)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement sur les modalités de publication des avis publics, qu'il soit numéroté RCA18 22009 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1187279004

CA18 22 0177

Adoption d'un premier projet - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble situé au 1999, rue William (dossier 1184334004)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du règlement sur les PPCMOI;

Considérant l'engagement du requérant de verser une contribution financière de 765 000 \$ et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter le Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets du Sud-Ouest;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur la propriété portant les numéros de lot 1 573 217, 1 573 218, 2 091 706, avec un bâtiment ci-dessus construit portant le numéro civique 1999 rue William, selon les conditions suivantes :

Autorisations

- Autoriser la démolition du bâtiment sis au 1999, rue William;
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 25 m;
- Autoriser un taux d'implantation maximal de 70 %;
- Autoriser un indice de superficie de plancher maximal de 5.1;
- Autoriser la catégorie d'usage "H.7" de la famille "Habitation";
- Autoriser qu'un maximum de 10 % de la superficie des façades sur les rues William, Chatham et Hunter puisse déroger à l'annexe H;

Exigences

- Exiger qu'un minimum de 10 % des logements construits comporte minimalement 3 chambres à coucher. Ces logements doivent respecter les caractéristiques des logements familiaux énoncés à la section V du *Programme habitations urbaines pour familles* de la Ville de Montréal;
- Exiger qu'un minimum de 30 % des logements de trois chambres et plus soit aménagés sur 2 niveaux, ait un de leur étage au 1^{er} niveau hors-sol du bâtiment et ait accès à un espace privé extérieur attenant au logement;
- Exiger que les logements situés au rez-de-chaussée aient un accès direct à partir du domaine public ou d'une cour;
- Exiger l'aménagement d'une aire d'entreposage temporaire des déchets à l'extérieur, adjacent à la voie publique afin d'éviter l'obstruction du trottoir les jours de collecte;
- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets domestiques organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 stationnements pour vélo à l'extérieur, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme (01-280);
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent être modulés de manière à dynamiser et segmenter les longs plans de façade et s'harmoniser à l'échelle du cadre bâti existant sur les rues Hunter, Chatham et Payette;
 - la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent tendre à maximiser l'ensoleillement des rues limitrophes et des terrains voisins;
 - l'implantation du bâtiment, son traitement architectural ou l'aménagement paysager de la cour doit exprimer la forme particulière de l'îlot résultant de la déviation de la rue William à cet endroit;
 - l'aire d'entreposage temporaire extérieure des déchets doit être aménagée de manière à réduire son impact visuel à partir de la voie publique;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) le dépôt d'un document décrivant l'approche environnementale dans la réalisation du projet;
- Exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment :
 - le dépôt d'un document confirmant qu'il y aura intégration d'une œuvre d'art visible par le public, à l'extérieur ou dans le bâtiment, ainsi que sa valeur (ex. copie du contrat qui sera signé avec l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art). La valeur de l'œuvre d'art devra être d'un minimum de 100 000 \$ et devra être réalisée par un artiste ayant le statut d'artiste professionnel tel que défini à l'article 7 de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature et sur leur contrat avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32-01);

- le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 310 000 \$, conformément à l'application du Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets du Sud-Ouest. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète du projet;
- le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la réalisation de l'œuvre d'art, d'assurer la réalisation d'aménagements écologiques et la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions prévues;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 20 juin 2018 à 18 h à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1184334004

CA18 22 0178

Addenda - Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs (dossier 1176347015)

Considérant que le demandeur s'engage à :

" Verser la somme compensatoire équivalente à 17 000 \$ x 30% du nombre de logements au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;

" Fournir 20% de logement abordable privatif déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation en vertu de la Stratégie locale d'inclusion de logement communautaire et abordable local;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 31 mai 2018.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant un projet de construction pour l'immeuble sis au 370, rue des Seigneurs et portant le numéro de lot 1 573 206 selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la démolition du bâtiment à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest et que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;
- D'autoriser la construction d'un maximum de 118 logements;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 25 m;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un indice de superficie de plancher maximal de 5,5;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation maximal de 75 %;
- D'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé;

- D'exiger la réalisation d'au moins 4 logements aménagés sur 2 niveaux. Ces logements devront avoir l'un de leur étage au premier niveau hors-sol du bâtiment et être accessibles directement à partir du domaine public ou d'une cour;
- D'exiger, au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment, qu'un minimum de 50 % de la façade faisant face à la rue des Seigneurs soit adjacent à un local commercial sur une profondeur d'au moins 8 mètres;
- D'exiger que minimalement 25% de la superficie du lot soit couverte d'éléments végétaux
- D'exiger la plantation d'un minimum de six arbres sur le lot;
- D'exiger que soit végétalisé, en installation permanente, minimalement 15 % de l'ensemble des toitures du bâtiment;
- D'interdire toute clôture ou barrière empêchant l'accès à l'ensemble du terrain.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1176347015

CA18 22 0179

Addenda - Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble de 5 logements et de 3 étages au 2056, rue Saint-Antoine Ouest (dossier 1186347009)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 30 avril 2018.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), la résolution autorisant un projet de construction au 2056, rue Saint-Antoine Ouest selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation maximal de 100 %;
- D'exempter de l'obligation de fournir du stationnement;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1186347009

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA18 22 0180

Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Rentrée la tête haute » les 14 et 15 août 2018, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle (dossier 1187654004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Rentrée la tête haute » les 14 et 15 août 2018, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1187654004

CA18 22 0181

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux d'excavation sur l'avenue Atwater, pour la période du 16 juin au 23 juillet 2018 (dossier 1187983001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA13 22003), une ordonnance autorisant le bruit d'un chantier de construction lors de l'exécution de travaux d'excavation et d'installation des conduits souterrains pour la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), sur l'avenue Atwater, et ce, du vendredi, dès 23 h 59, jusqu'au lundi, 5 h, du 16 juin au 23 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1187983001

CA18 22 0182

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de microtunnelier sur la rue Ottawa, du 15 juin au 27 juillet 2018 (dossier 1187983002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA13 22003), une ordonnance pour l'exécution des travaux de microtunnelier, sur la rue Ottawa, entre les rues Dalhousie et du Séminaire, du 15 juin au 27 juillet 2018, de 0 h 01 à 23 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1187983002

CA18 22 0183**Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 5028-5032, chemin de la Côte-Saint-Paul (dossier 1187366003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 5028-5032, chemin de la Côte-Saint-Paul.

Et d'exiger l'apposition, sur les murales, d'un produit protecteur contre les graffitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1187366003

CA18 22 0184**Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 1298, rue Charlevoix (dossier 1187683002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 1298, rue Charlevoix (lot 1 380 762), de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement ;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1187683002

La conseillère Thiébaud quitte son siège à 21 h 10.

CA18 22 0185**Ordonnances - Événements publics (dossier 1187654003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
40 ^e anniversaire – L'Escampette	Devant le 525, rue du Dominion	14 juin 2018 de 17 h à 19 h
Eid Prayer	Parc Vinet	15 ou 16 juin 2018 de 8 h 30 à 10 h 30
Vélo paradiso	Parc du Bonheur-d'Occasion	16 et 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet, 4 et 11 août 2018 de 20 h à 21 h 30
Vélo paradiso	Parc Vinet	28 juin 2018 de 20 h à 20 h 30

Vélo paradiso	Parc des Cordonniers	5 juillet 2018 de 20 h à 20 h 30
Vélo paradiso	Parc Victor-Rousselot	12 juillet 2018 de 20 h à 20 h 30
Vélo paradiso	Parc Sainte-Cunégonde	26 juillet 2018 de 20 h à 20 h 30
Vélo paradiso	Parc Louis-Cyr	2 août 2018 de 20 h à 20 h 30
Vélo paradiso	Parc David-Lefebvre	9 août 2018 de 20 h à 20 h 30
Vélo paradiso	Parc Saint-Henri	16 août 2018 de 20 h à 20 h 30
Coin famille	Parc De La Vérendrye	17 juin, 15 juillet et 19 août 2018 de 9 h 30 à 11 h 30
Cyclovia du Sud-Ouest	Boulevard Monk, entre les rues Saint Patrick et Raudot, Rue de Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand, Parc Garneau	17 juin, 15 juillet, 19 août et 16 septembre 2018 de 12 h 30 à 16 h 30
Fête de fin d'année – CPE Train de Bourgogne	Parc Vinet (terrain de baseball)	21 juin 2018 de 15 h à 17 h 30
Soirée cinéma communautaire - Renaissance	Parc Oscar-Peterson	22 juin et 31 août 2018 de 20 h à 22 h
La Place du Marché	Place du Marché (terrasse sud-est du marché Atwater)	Du jeudi au dimanche, du 23 juin au 3 septembre 2018 de 11 h à 21 h
Fête Nationale du Québec - CADE	Carré d'Hibernia	24 juin 2018 de 12 h à 22 h
La St-Jean dans le Sud-Ouest / promotion commerciale de la SDC Les Quartiers du Canal	Parc du Bonheur-d'Occasion Rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Saint-Augustin et Bérard Rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest	23 et 24 juin 2018 de 13 h à 1 h
Fête Nationale - Laprairie	Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	24 juin 2018 de 13 h à 23 h
Pacte au parc et cinéma en plein air	Parc Campbell-Ouest	Du lundi au vendredi, du 25 juin au 24 août 2018 de 16 h à 22 h 27 juillet, 3, 10 et 17 août 2018 de 16 h à 22 h 30
Pacte au parc	Parc Ignace-Bourget	Du lundi au vendredi, du 25 juin au 13 juillet 2018 de 16 h à 22 h Du lundi au jeudi, du 16 juillet au 24 août de 16 h à 22 h
On joue dans nos parcs	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	26 juin et 3 juillet 2018 de 18 h 15 à 19 h 15
Concerts Musée des ondes Emile Berliner	Parc Lacasse	27 juin, 25 juillet, 29 août, 26 septembre et 31 octobre 2018 de 12 h à 12 h 30
Fête du Canada	Parc Vinet	30 juin 2018 de 12 h à 19 h
Concert du parc Garneau	Parc Garneau	5 et 12 juillet, 2 et 9 août 2018 de 19 h à 20 h 30 19 juillet 2018 de 18 h 30 à 19 h 30 26 juillet 2018 de 20 h 30 à 22 h 30

Fête champêtre de la fraternité des policiers	Parc Angrignon - secteur de la clairière	7 juillet 2018 de 9 h 30 à 16 h 30
Balle au mur	Parc LeBer	7 juillet 2018 de 9 h à 19 h
Festival des Jeux Géants	Place du Marché Atwater, terrasse sud-est du Marché Atwater (déplacé dans les locaux des Loisirs Saint-Henri, situés au 530, rue du Couvent, en cas d'intempéries)	7 juillet 2018 de 11 h à 19 h 8 juillet 2018 de 11 h à 17 h
Film Noir au Canal	Square Saint-Patrick	Tous les dimanches, du 15 juillet au 19 août 2018 (reporté au lundi suivant en cas d'intempéries) de 19 h à 23 h
On joue dans nos parcs	Parc Garneau	18 juillet et 8 août 2018 de 13 h à 14 h
Cinéma en plein air	Parc Saint-Jean-de-Matha	20 juillet et 24 août de 18 h à 22 h 30
Fête familiale Lifefest	Parc Oscar-Peterson	21 juillet 2018 de 12 h à 17 h
Spice Island Cultural Day Extravaganza	Parc Vinet	21 juillet 2018 de 12 h à 21 h
BBQ Sound system	Parc Angrignon - secteur du pavillon de l'étang	28 juillet 2018 de 12 h à 20 h
BBQ MPC	Parc Angrignon - secteur du pavillon de l'étang	29 juillet 2018 de 12 h à 17 h
BBQ Vigilant	Parc Angrignon – secteur les étangs	3 août 2018 de 15 h à 20 h
Fête de quartier	Parc de la Vérendrye	11 août 2018 (remis au lendemain en cas de pluie) de 11 h à 16 h
Barefoot in the Park	Parc Joe-Beef	12 août 2018 de 13 h à 17 h
Festival du Film d'Animation Animaze	Square Saint-Patrick	Du 16 août au 18 août 2018 de 16 h à 24 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1187654003

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.14 à 40.17 de l'ordre du jour.

CA18 22 0186

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1298, rue Charlevoix (dossier 1173459019)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Boom Town, architecture, déposés et estampillés en date du 19 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, et les précisions du 1^{er} mai 2018 et du 11 juin 2018 ainsi que le plan paysager du 4 juin 2018, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 1298, rue Charlevoix, à la condition suivante :

- Exiger, avant l'émission du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable et renouvelable de 45 000 \$ assurant la protection et la conservation des trois arbres existants sur le site, identifiés par le numéro 10 au plan paysager du 4 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1173459019

CA18 22 0187

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1616, rue Basin - Îlot C-2 - Bassin du Nouveau Havre (dossier 1184824009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Cyr Beauchemin, architecte, déposés et estampillés en date du 7 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1616, rue Basin - Îlot C-2 - Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1184824009

CA18 22 0188

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 342, rue Sainte-Marguerite (dossier 1183459010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 15 mai 2018, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant l'agrandissement du bâtiment situé au 342, rue Sainte-Marguerite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.16 1183459010

CA18 22 0189

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1751, rue Richardson (dossier 1183459011)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Lemay, architectes, déposés et estampillés en date du 19 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 1751, rue Richardson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.17 1183459011

La conseillère Thiébaud reprend son siège à 21 h 11.

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.18 à 40.22 de l'ordre du jour.

CA18 22 0190

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5971, rue Beaulieu (dossier 1183459013)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Services Techni-plans, déposés et estampillés en date du 28 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 5971, rue Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1183459013

CA18 22 0191

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 4550, rue Sainte-Émilie - Pavillon des Baigneurs du parc Sir-George-Étienne-Cartier (dossier 1184824010)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean-François Brosseau, architecte, déposés et estampillés en date du 15 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 4550, rue Sainte-Émilie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1184824010

CA18 22 0192

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 2060, rue Saint-Antoine Ouest (dossier 1183459012)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme La Boîte - Architecture Design inc., déposés et estampillés en date du 17 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 2060, rue Saint-Antoine Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1183459012

CA18 22 0193

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 5081 et 5091, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1184824011)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Amani Rizk, architecte, déposés et estampillés en date du 9 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des bâtiments situés aux 5081 et 5091, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.21 1184824011

CA18 22 0194

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour les immeubles situés au 2635 à 2745, rue Workman (dossier 1183459015)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme C2V architecture inc., déposés et estampillés en date du 14 mai 2018, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation des immeubles situés au 2635 à 2745, rue Workman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.22 1183459015

CA18 22 0195

Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1720, rue du Canal (dossier 1124824015)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Sylvain Simard - Architecte, déposés et estampillés au mois de mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 1720, rue du Canal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.23 1124824015

CA18 22 0196

Adoption - Projet particulier de construction visant la modification de la résolution CA10 220437 autorisant le bâtiment sis au 1720, rue du Canal (dossier 1186347011)

Considérant l'adoption du premier projet de résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 30 avril 2018.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution modifiant la résolution CA10 220437 pour l'immeuble sis au 1720, rue du Canal et portant les numéros de lot 4 936 942, 1 852 736, 2 994 291 et 4 936 943 (cadastre du Québec) selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisation :

- D'autoriser la construction de l'immeuble sur plusieurs lots.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, l'autorisation prévue à la présente résolution sera nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.24 1186347011

CA18 22 0197

Opération cadastrale - Frais de parc de 18 642,32 \$ - lots 6 218 768 et 6 218 769, situés au 6605, rue Hamilton, du côté ouest de la rue Hamilton, au sud de la rue Springland (dossier 1187984001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 18 642,32 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 2 537 397 du cadastre du Québec situé au 6605, rue Hamilton, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et de l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle du nouveau lot 6 218 768, le lot 6 218 769 étant exempté en vertu de l'article 10 du règlement 14-027;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.25 1187984001

CA18 22 0198

Modification de l'horaire des espaces tarifés SP218, SP219 et SP220, situés sur l'avenue Atwater, entre les rues Rufus-Rockhead et Sainte-Émilie (dossier 1184704006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de livraison, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Atwater, entre les rues Rufus-Rockhead et Sainte-Émilie, à 30 mètres de la rue Rufus-Rockhead, d'une longueur de 18 mètres.

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de livraison, de 9 h 30 à 15 h 30, du lundi au vendredi, situés sur la côté est de l'avenue Atwater, entre les rues Rufus-Rockhead et Sainte-Émilie, à 30 mètres de la rue Rufus-Rockhead, d'une longueur de 12 mètres.

De modifier la programmation des heures tarifées de la borne de paiement et du panneau pour les espaces tarifés SP218, SP219 et SP220, situés sur le côté est de l'avenue Atwater, entre les rues Rufus-Rockhead et Sainte-Émilie.

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.26 1184704006

CA18 22 0199

Modification du sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Saint-Jacques (dossier 1184704005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues de Workman et Saint-Jacques;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.27 1184704005

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 21 h 14, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Caroline Thibault
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018.

Initiales Caroline Thibault